



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 28 mai 2018 à 20 h30

Le lundi 28 mai 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, le Maire.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BULCOURT, DELAWARDE, HOUPY, LE ROY, VAN VOOREN et Mmes LEAL, KRAL, LUCAS, NUYTENS.

Absent excusé : M. MARTINELLI

Absent : M. THOUMSIN

Secrétaire de séance : Mme LEAL

1-Approbation du procès-verbal

Après lecture du dernier procès-verbal par M. le Maire, M. Le Roy précise que sa remarque, " les conseillers municipaux régulièrement absents, non excusés et non représentés à cette assemblée n'était pas normale", n'a pas été ajoutée. On lui précise que celle-ci sera apposée sur ce procès-verbal.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire invite les conseillers présents à le signer.

2 – Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Léal est désignée comme secrétaire de séance.

3 – Convention de mise en fourrière automobile (délibération 2018-016)

M. le Maire présente la possibilité pour la commune d'établir une convention d'un service de fourrière automobile, conseillée par la gendarmerie. Cette convention a pour but de fixer les conditions tarifaires et d'enlèvement.

Notre choix de prestataire se porte sur la SARL Douchet à Breteuil. Ladite convention précise à l'article 8, que le versement maximum d'une indemnité de prestation qui pourrait incomber à la collectivité sera de 458.85 €. Cette somme regroupant le prix de l'enlèvement, de 45 jours maximum de gardiennage ainsi que la facturation d'une expertise avant destruction.

Ces tarifs sont fixés à l'échelle nationale et révisable par arrêté ministériel.

Enlèvement

CATÉGORIES de véhicules	MONTANT
Voitures particulières	117,50
Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	274,40
Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	213,40
Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	122,00
Autres véhicules immatriculés	45,70
Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70

CATÉGORIES de véhicules	MONTANT
Voitures particulières	6,23
Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	9,20
Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	9,20
Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	9,20
Autres véhicules immatriculés	3,00
Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00

Expertise

CATÉGORIES de véhicules	MONTANT
Voitures particulières	61,00
Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	91,50
Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	91,50
Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	91,50
Autres véhicules immatriculés	30,50
Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50

Après avoir exposé le principe de cette convention, le conseil municipal à l'unanimité,

⇒ Décide de mettre la convention de prestation de service pour la mise en place d'un service de fourrière automobile avec la SARL Douchet,

⇒ Autorise M. le Maire à signer la convention avec la SARL Douchet.

4 – ADTO – mission à assistance à maîtrise d'ouvrage (délibération 2018-017)

Dans le cadre des travaux envisagés pour la création des trottoirs et aménagement "place de l'église", le maître d'œuvre a été retenu pour la conception et la réalisation du projet. Il y a lieu dans un second temps, de demander le concours de l'ADTO pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission consiste :

- ✘ Assistance pour la phase conception et le suivi des travaux jusqu'à la réception : préparation des réunions de travail, vérifications techniques de l'ensemble des pièces fournies par le maître d'œuvre, réalisation des pièces administratives, notification et ordre de service.
- ✘ Suivi du règlement des marchés pendant la phase d'exécution des travaux : vérification des projets de décompte établis par le prestataire, aide à la négociation pour d'éventuels avenants.

A ce titre et après avoir reçu le devis de ce concours, l'ADTO nous propose pour la phase conception et réalisation vingt-quatre demi-journées. Soit un devis total de 7 200 € TTC. M. le Maire précise que ce devis a été prévu dans les devis initiaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

✘ **ACCEPTÉ** la mission de l'ADTO en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de création de trottoirs et aménagement pour la place de l'église

✘ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'ADTO pour ladite mission,

Informations de M. le Maire :

- ❖ M. le Maire présente deux devis concernant le changement du portail du presbytère. Les conseillers demandent si on ne pourrait pas faire une surface ajourée sur le bas sur le devis de M. Mallet. M. le Maire précise qu'avant toute signature du devis, on fera une demande de déclaration préalable pour connaître l'avis des bâtiments de France sur la conception de ce portail,
- ❖ Il remercie Mme Delignies pour la réfection peinture de sa devanture,
- ❖ Il remercie également M. Leménager Frédéric pour la tonte du terrain situé derrière le stade,
- ❖ Concernant le trou de la rue Pennellier, la BRGM a été saisie par le biais du Département, on attend leur intervention de conseil,
- ❖ Relate son rendez-vous avec la Sicae concernant la consommation des différents compteurs installés ainsi que la consommation en Kwh pour l'éclairage public. M. Le Roy précise qu'il finalise son étude de consommation sur l'éclairage public afin de trouver des solutions pour faire des économies. La Sicae émet l'idée d'un réducteur de puissance la nuit, voir pour mettre un programmeur dans l'atelier des agents,
- ❖ Donne lecture d'un courrier reçu de M. Paccaud, sénateur de l'Oise,
- ❖ Informe de la fin des travaux sur le bâtiment communal "anciennement la poste", que probablement la boulangerie devrait ouvrir début juillet,
- ❖ Informe que l'agence postale communale est classée première du canton en mouvement de monnaie et de fréquentation,
- ❖ Donne lecture d'un courrier du Département qui répond à notre demande d'un abri bus à la sucrerie. Il nous indique que le Département n'est pas en mesure de nous satisfaire dans l'immédiat n'ayant pas de matériel disponible. Nous avons toutefois la possibilité de solliciter l'octroi d'une subvention afin de réaliser nous-même l'implantation de ce matériel,
- ❖ Informe que le garage SF auto est fermé,
- ❖ Qu'il va faire installer une cuve au cimetière afin de récupérer l'eau de pluie pour qu'en finalité un compteur d'eau soit supprimé,
- ❖ Les tapis de fleurs vont être prochainement installés,
- ❖ Que la commune accueille le week-end prochain le festival de printemps, cela engendre pour les agents un surcroit de travail,

M. le Maire n'ayant plus d'information, donne la parole aux membres de l'assemblée.

M. Lefebvre : Donne de nouveau l'information de l'organisation d'une brocante le week-end de la fête foraine, demande si on pourrait voir pour l'achat d'un défibrillateur. M. Le Roy pense qu'il faudrait une formation, la communauté de communes avait prévu celle-ci mais elle a été annulée, et depuis aucune nouvelle. M. Delawarde dit qu'il peut dispenser des séances au geste de premier secours, car un défibrillateur c'est bien mais si les bons gestes ne sont pas connus pour la bonne prise en charge du malade, ce ne sera pas suffisant,

M. Lesueur : Pour la rentrée scolaire prochaine, l'effectif est constant. Concernant les travaux de voiries de la zone derrière l'église, la consultation de travaux a été lancée, concernant la construction du futur RPC, Mme la Sous-Préfète l'a informé de l'obtention de subvention DETR, une journée d'information concernant le périscolaire est prévue le samedi 3 juin dans le bureau du syndicat,

M. Van Vooren : Les poubelles du cimetière sont utilisées en poubelles ménagères malgré les étiquettes apposées sur celles-ci, demande si on pourrait installer un composteur. En cas de congés de la secrétaire de mairie, pourrait-on prévoir des permanences le soir ? M. le Maire répond que Valentin répond à un maximum de sollicitations, consulte les mails pour les urgences et que lui-même assure chaque jour ce que Valentin ne peut résoudre,

M. Le Roy : Qu'il a visité le jardin derrière le presbytère réalisé par les enfants du périscolaire. C'est super, il faudrait prévoir des bancs et une visite par les administrés, M. Lesueur répond que cela est prévu en septembre. Demande l'avancement du dossier concernant le carrefour rue de la Gayolle/rue Verte.

Le prochain conseil pourrait avoir lieu début juillet
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 heures 48